

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- OBJET

Les présentes sont pour objet d'informer le client sur les conditions et modalités desquelles l'opticien procède à la vente de ses produits, du devis, à la livraison et au paiement. Les conditions générales de ventes applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

2- COMMANDE

Toute acceptation de devis, ou achat de marchandises suppose l'adhésion aux présentes CGV. La signature du devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d'éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord de l'opticien. Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez d'autres fournisseurs. En cas d'annulation de la commande, le client conserve l'obligation de payer la totalité des sommes dues à l'opticien. L'opticien se réserve le droit de refuser une commande d'un client avec lequel il existerait un litige sur le paiement d'un précédent achat.

3- PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont ceux indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par le vendeur, et s'entendent toutes taxes comprises en euros. L'opticien conserve la pleine et entière des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix, en principal, frais et taxes compris. Le règlement de la commande s'effectue : Soit concomitamment à la validation du devis, par espèces (dans la limite de 3000€), par cheque bancaire ou postal, ou par carte bancaire soit en 2 fois (en cartes bleu ou chèque) ou 3 fois (en cheque uniquement), aux dates définis avec l'opticien (le dernier cheque sera encaissé deux mois maximum après la livraison -si paiement en deux fois- et trois mois maximum -si paiement en trois fois-), le dernier versement devant intervenir au plus tard le jour de la livraison de l'équipement. Si le dossier n'est pas réglé lors de la commande, un acompte minimum de 30 % sera demandé. Il est expressément convenu que les sommes versées d'avances ont la nature d'acompte et ne pourront être imputées que sur la commande passée. La totalité du prix sera de plein droit et sans autre formalité, immédiatement exigible en cas de non paiement de l'un quelconque des échéances. Les " ventes comptoir " en magasin donnent lieu au paiement immédiat et intégral de la facture et ne peuvent être annulées. Le règlement par cheque est refusé pour les achats de lunettes de soleil. Le paiement par carte bleu est possible à partir de 5€ d'achat.

4- RESERVE DE PROPRIETE

L'opticien se réserve expressément la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif et parfait de l'intégralité du prix. En cas, de non paiement par le client du prix, le vendeur, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des marchandises aux frais et risque du client.

A défaut de régulation dans un délai de cinq jours suivant mise en demeure de payer, la vente ou la commande correspondante sera résolue de plein droit. Au bout d'un an après la commande, l'opticien pourra alors vendre les produits non payés ou non enlevés suite aux mises en demeure restées vaines, et les acomptes versés resteront acquis à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de toute autre indemnisation. Par ailleurs, tout litige portant sur un élément de la commande ne peut justifier le refus de paiement de l'ensemble de la commande ou d'une autre commande en cours.

5- LIVRAISON

L'équipement est mis à disposition par l'opticien dans les délais indiqués, sous toute réserve. Tout dépassement de délais ne pourra donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue ou annulation de la commande par le client.

6- GARANTIES/SAV

Garantie Monture :

En cas de dommage accidentel (*dans le cadre d'une utilisation normale*) dans les 2 ans suivant votre achat, votre opticien remplace la pièce défectueuse gratuitement, sous réserve de disponibilité du fournisseur (limité à une fois par élément). Dans ce cas précis, votre opticien effectue une réparation, ou à défaut si cela n'est pas possible remplace la pièce par un produit équivalent à votre monture. Aucune réclamation, refus du client n'est possible si par exemple la couleur n'est pas identique. En dehors de la période de garantie (et si il y a eu 3 SAV), une grille tarifaire sera appliquée : - pour une branche : 20% du PV TTC de la monture - pour la face : 60 % du PV TTC NET REMISE de la monture. Les montures premier prix (39€ net), et celles des offres 2eme paires : Franchise de 10 € par élément. Dans le cadre de l'achat d'une monture 100% santé, ou CSS ; la garantie de deux s'applique également mais une franchise de 10€ sera appliquée dès la première casse.

Garantie Verre :

En cas de perte, ou casse des verres dans l'année qui suit l'achat des verres, votre opticien effectue un échange de verre avec une franchise de 50 % sur le prix de vente BRUT des verres au moment du remplacement (Verres de même qualité, même option équivalente). Les Forfaits (à 39 ou 99 euros ne bénéficient pas de cette garantie.

Garantie Entretien :

Votre opticien assure gratuitement l'entretien complet (remplacement plaquettes...) et le nettoyage de votre équipement, acheté au magasin, pendant toute sa durée de vie. Pour les non clients, merci de vous référer à l'affiche de tarification des services.

Garantie Adaptation Progressif

Si, dans les 2 mois qui suivent votre achat, vous ne vous adaptez pas à vos verres progressifs, nous vous les échangeons gratuitement par une paire de verre en Vision de loin, et d'une paire en Vision de près (avec options, traitements.. etc identiques). Pas de remboursement possible. Il suffit de fournir deux montures à votre opticien, pour qu'il puisse vous monter les verres.

Garantie Défaut de Traitement

Lors de suspicion de défaut de traitement de surface (antireflet ou durci), votre opticien peut envoyer en expertise vos verres auprès du fabricant (délai approximatif : 15 jours). Celui-ci déterminera s'il s'agit d'un défaut utilisation ou d'un défaut émanant de leur part. Dans le dernier cas, il procédera à l'échange gratuit du ou des verres défectueux.

Les traitements durci sont en général garanti contre les vices de fabrication 1 an après la date de commande, et entre deux et trois ans pour les antireflets (se référer à chaque fabriquant pour connaître leur modalité).

7- OFFRE DEUXIEME PAIRE/FORFAIT

Offre valable pour 1C de plus à choisir dans les montures avec un PV de 39€ net remis, Pour l'achat d'une monture + 2 verres **unifocal** d'un montant minimum **180€** vous bénéficiez pour 1€ de plus d'une 2eme paire équipée de verres unifocaux blancs ou solaires (15€).

Pour l'achat d'une monture et deux verres **progressifs** d'un montant minimum de **279€**. Vous bénéficiez pour 1€ de plus d'une 2eme paire équipée de verres unifocaux (VL ou VP) blancs ou solaires, ou des progressifs blancs (possible en solaires pour 15€ de plus). Même correction sur les deux paires. Forfait 89€ monture (à choisir parmi les montures avec PV 39 €(TTC) + 2 verres organique unifocal 1.50 durci facturé 25€ TTC/verre. Forfait 169€ : 1 monture (à choisir parmi les montures avec PV 39(TTC) + 2 verres progressifs de 1ere génération organique 1.50 durci facturé 65€ TTC/verre. Application du champs pour les offres 2eme paire ou forfait : sphère : -5.00/+ 4.00 Cylindre : 2 (et Add de 1.00 à 3.00d pour les progressifs).

8- RESERVES DE FABRICATION/MONTAGE/RETAILLE

Dans le cas d'un montage effectué sur une monture fournie par le client, ou de retailles de verres d'un équipement fourni par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien, ou d'un tiers, nous déclinons toutes responsabilités en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci dessus, nous nous réservons le droit de refuser la commande, si nous estimons le risque trop important. Le tarif de prestation apparait clairement sur le devis à la ligne prestation supplémentaire (s'il y a).

9- FORCE MAJEURE

L'acheteur reconnaît que tout cas de force majeure tel que grève, internes ou externes à l'opticien, lock-out, intempéries, blocage des moyen de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, perturbations des réseaux de communications, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, modifications légales ou réglementaires empêchant la ventes du produits concernés est susceptible d'empêcher la vente des produits qui l'intéresse.

10-DONNEES NOMINATIVES

Les informations et données personnelles recueillies sont nécessaires à l'élaboration du devis, dans le cadre des relations commerciales entre l'opticien et son client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui participent à ces relations. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelle le concernant.

11- MEDIATION :

En cas de réclamation, le client doit se manifester directement à la gérante opticienne Mlle Peytier Marine, par téléphone 04 75 39 61 32 soit par courrier : Compagnie D'Optique, 14 Bd de Vernon, 07200 Aubenas. Lorsque le recours visé ci-dessous a été épuisé, c'est-à-dire si la réponse à la réclamation du client ne le satisfait pas ou s'il n'a pas reçu de réponse 15 jours après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales de vente : Par courrier à l'adresse suivante : M2diateur du Commerce Coopératif et Associé FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris

Ou sur le site internet du M2diateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouve la Charte de la Médiation de Commerce du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.